

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05816 Numéro SIREN : 792 399 461 Nom ou dénomination : EPINAY EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2019 sous le numéro de dépôt 19162

19162

EPINAY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000

Siège social : 159/165 route de Saint-Leu

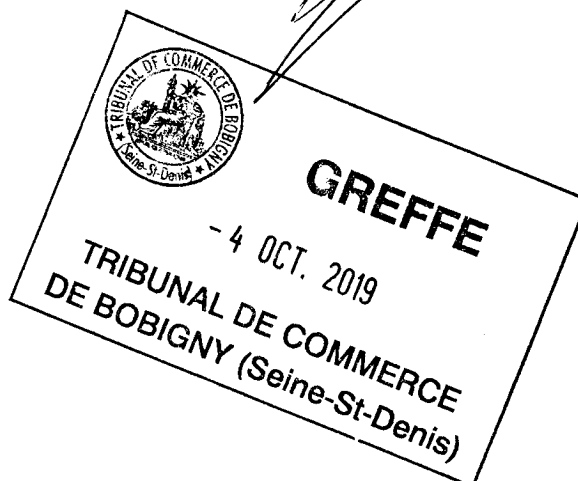
93800 EPINAY SUR SEINE

792 399 461 RCS BOBIGNY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

COPIE CERTIFIEE CONFORME



① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 159- ROUTE DE SAINT-LEU		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 7 9 2 3 9 9 4 6 1 0 0 0 2 1		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31032019					
		N-1 31032018					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA	20 000				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	48 758	45 509	3 249	3 354
		Fonds commercial (I)	AH	1 549 316		1 549 316	1 549 316
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 674 140	647 669	2 026 471	2 140 498
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN				
		Constructions	AP	155 649	70 808	84 841	97 722
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	256 984	203 091	53 892	57 161
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 357 723	1 250 046	1 107 677	1 279 102
		Immobilisations en cours	AV	11 487		11 487	
		Avances et acomptes	AX				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU				
		Créances rattachées à des participations	BB				
		Autres titres immobilisés	BD	80 356		80 356	78 481
		Prêts	BF	2 510		2 510	
		Autres immobilisations financières *	BH	54 000		54 000	54 000
TOTAL (II)		BJ	7 190 921	2 217 123	4 973 798	5 259 633	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT	1 529 467	5 872	1 523 595	1 599 752
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	30 850	24 283	6 567	15 104
		Autres créances (3)	BZ	1 280 877		1 280 877	1 334 759
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
Disponibilités		CF	369 773		369 773	282 249	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	170 174		170 174	169 662	
	TOTAL (III)	CJ	3 381 141	30 155	3 350 986	3 401 525	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	10 572 062	2 247 279	8 324 783	8 681 159	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	56 510	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(4 361 976)	(3 147 417)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 520 768)	(1 214 558)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	(5 842 744)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	38 307	42 862
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	38 307	42 862
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 031 859	5 690 989
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 219 228	3 009 143
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 178 204	3 493 303
	Dettes fiscales et sociales	DY	638 566	711 997
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 680	6 963
	Autres dettes	EA	56 684	47 878
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	14 129 220	12 960 273
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	8 324 783	8 681 159
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 597 821	8 852 505
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	923 271	1 018 870	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	20 761 657	FB		FC	20 761 657	20 455 211	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	457 472	FH		FI	457 472	491 197	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 219 129	FK		FL	21 219 129	20 946 409	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	16		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	18 628	49 942	
	Autres produits (1) (11)					FQ	38 255	26 557	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 276 028	21 022 909
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	16 511 450	16 244 910	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	80 258	53 438	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	353 727	386 908	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 802 426	2 773 704	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	503 877	474 425	
	Salaires et traitements *					FY	1 580 815	1 462 641	
	Charges sociales (10)					FZ	394 788	318 733	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	405 961	437 311
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	5 872	9 974
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	31 385	32 231	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	22 670 558	22 194 274
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(1 394 530)	(1 171 366)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	3 643		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	282	2 117	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	282	2 117	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	97 202	88 765	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	97 202	88 765	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(96 920)	(86 649)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 487 806)	(1 258 014)	

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 324 783** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **21 324 183** euros et un total **charges** de **22 844 951** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 520 768** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2018** et finit le **31/03/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes ont été arrêtés le 11 Juillet 2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.
- continuité de l'exploitation : Malgré des capitaux propres négatifs, les comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard des mesures envisagées et des perspectives d'avenir établies.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

*Concessions, logiciels et brevets	1 à 3 ans
*Agencements des constructions	10 à 20 ans
*Installations techniques	5 à 20 ans
*Matériel et outillage indust.	3 à 5 ans
*Install. générales, agencet et aménag.	5 à 10 ans
*Matériel de bureau	3 à 5 ans
*Matériel informatique	3 à 5 ans
*Mobilier	5 à 8 ans

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n° 2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) diminué des rabais, remises et ristournes obtenus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 71 372 euros a été porté au crédit du compte 649-Charges de personnel-CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges

Règles et Méthodes Comptables

d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 fera l'objet d'une demande de remboursement.



Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 368			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		13		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	42 862	48 438		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	44 229	48 451		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	39 417	2 863		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		1 966		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	38 307	166		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	77 724	4 995		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(33 495)	43 456		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(533)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	21 324 183	21 073 476		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	22 844 951	22 288 035		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	(1 520 768)	(1 214 558)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	485 649	466 930		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IH				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IJ				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IK				
	(7)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX				
	(8)	Dont transferts de charges								RC				
	(9)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD				
	(10)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	7 929	49 546		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2				
	(12)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A3				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A4	10 474	4 364		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels										77 724		44 229	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs										6 140		1 368		

Désignation de l'entreprise **SAS EPINAY EXPLOITATION**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	4 269 244	KE	2 970	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants	L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1		KM		KN	KO
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2		KP	155 649	KQ	KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3		KS	238 394	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	1 603 178	KW	KX
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	671 851	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
		Avances et acomptes			LK		LL	LM
		TOTAL III			LN	2 669 071	LO	LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U		8V	8W
Autres titres immobilisés			IP	78 481	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	54 000	IU	IV		
TOTAL IV			LQ	132 481	LR	LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	7 070 795	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	4 272 214	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	MH	MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	MN	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB	
		Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF	
		TOTAL III	IY		NG	NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
		Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL	
						ØM		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	576 076	PF	117 102	PG		PH	693 178	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	57 926	PW	12 882	PX		PY	70 808	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	181 233	QA	21 859	QB		QC	203 091	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	538 755	QE	170 304	QF		QG	709 059	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	457 172	QM	83 816	QN		QO	540 988	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	1 235 086	QV	288 860	QW		QX	1 523 946	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	1 811 162	ØP	405 961	ØQ		ØR	2 217 123	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM	NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	42 862	4B	38 307	4C	42 862	4D	38 307
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	42 862	TV	38 307	TW	42 862	TX	38 307
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	9 974	6P	5 872	6R	9 974	6S	5 872
	Sur comptes clients	6T	25 008	6U		6V	726	6W	24 283
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	34 982	TY	5 872	TZ	10 699	UA	30 155
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	77 844	UB	44 179	UC	53 561	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	5 872	UF	10 699				
		UG		UH					
		UJ	38 307	UK	42 862				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	2 510	UR	2 510	US				
	Autres immobilisations financières		UT	54 000	UV	54 000	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	26 913		26 913					
	Autres créances clients		UX	3 938		3 938					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 828		3 828					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	188 692		188 692					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	216 151		216 151					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	37 022		37 022					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	835 184		835 184					
	Charges constatées d'avance		VS	170 174		170 174					
	TOTAUX		VT	1 538 411	VU	1 538 411	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD	2 510							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	923 271		923 271						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 108 588		577 189		2 276 233		1 255 166		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 178 204		4 178 204						
Personnel et comptes rattachés		8C	170 380		170 380						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	185 130		185 130						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	52 339		52 339						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	230 716		230 716						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 680		4 680						
Groupe et associés (2)		VI	4 219 228		4 219 228						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	56 684		56 684						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	14 129 220	VZ	10 597 821		2 276 233		1 255 166		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	562 818	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/03 /2019

EPINAY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euro

159/165, Route de Saint Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

115/123, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE – Tel : 01.84.20.40.00

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU

DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS, ÎLE DE FRANCE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES
SA AU CAPITAL DE 385 000 € / RCS PARIS 722 016 706 / SIRET 722 016 706 00045 / CODE NAF 6920 Z / N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 69 722 016 706
WWW.SERVAL-ASSOCIES.COM

SAS EPINAY EXPLOTATION**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Mars 2019**

A l'Assemblée Générale des associés de la SAS EPINAY EXPLOITATION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Epinay Exploitation relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

SAS EPINAY EXPLOITATION**- 2 -****Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Conformément à la mention figurant dans l'annexe,

« Malgré des capitaux propres négatifs, les comptes sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation au regard des mesures envisagées et des perspectives d'avenir établies »

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

SAS EPINAY EXPLOITATION**- 3 -****Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur du 11 juillet 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

SAS EPINAY EXPLOITATION**- 4 -**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

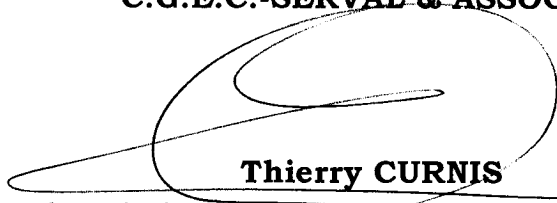
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SAS EPINAY EXPLOITATION**- 5 -**

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 4 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
C.G.E.C.-SERVAL & ASSOCIÉS



Thierry CURNIS
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

EPINAY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 159/165 route de Saint-Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

792 399 461 RCS BOBIGNY

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 Mars 2019, s'élevant à (€1.520.768,25), dont €71.372 de CICE, au report à nouveau débiteur.

En conséquence,

- Le report à nouveau débiteur est porté de (€4.361.975,89) à (€5.882.744,14) et laisse toujours apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

